

Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.

Excellentes accommodations.

Termes modérés.

A. T. LeBLANC,

Propriétaire.

Confortable et spacieuse écurie

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop.,
Bouctouche, Co. Kent

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Bouctouche, au centre des affaires, vous offre tout le confort désirable à des prix modiques. Sont gracieusement offerts aux voyageurs : des chambres confortables et bien éclairées ; on donne des soins particuliers aux chevaux. Ne manquez pas de visiter ce Queen.

Hotel Union

RICHIBOUCTOU, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et à proximité de la gare, ce hôtel offre aux voyageurs tout le confort et les services nécessaires. On ne ménage rien pour donner le plus grand confort aux voyageurs. Pension à la semaine ou au mois. Sont gracieusement offerts aux voyageurs : des chambres confortables et bien éclairées ; on donne des soins particuliers aux chevaux. Ne manquez pas de visiter ce Queen.

ZACHARIE LEGER, Prop.

Abbe Hebert

Encanteur pour les Comtés de Westmorland et de Kent.
Encanteur pour la ville de Shédiac et agent pour l'Empire Cream Separator Co. of Canada.

SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention.
A présentement une couple de chevaux à vendre.

Merveilleuse Deconverte L'Elixir Indien

pour le

Rhumatisme

Remède Puissant pour la guérison du RHUMATISME et du LUMBAGO : deux terribles maladies qui ont dévoré les meilleurs médecins pendant des siècles.

Ce remède est aussi indispensable pour la NEURALGIE, les MAUX de GORGE, les ENTORSES, ENFLURES, ERISPELES, le SCORBUT, l'EXIMA et toutes les maladies de nerfs.

Le MAL de DENTS guérit en QUATRE MINUTES.

En vente partout.

Prix 35cts la bouteille.

Par la poste 50 cts.

H. J. BOURGEOIS & Cie,

Dépt. C., Moncton, N. B.
Seuls agents pour le Canada.

Pompes Funèbres

James Mugridge, Shédiac, N. B.
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES.

"honneur d'annoncer que met la disposition, un joli corbillard, traine par deux chevaux, ainsi qu'une grande variété de biers, cerueils, etc., de toute dimension et de tout modèle. Joli Cercueil imitation de bois de rose, bien verni, pour \$12.

Aussi toutes espèces de montures, garnitures et de cercueils au plus bas prix. On peut rendre aux chars avec le corbillard en tout temps. PRIX MODÉRÉS. 2500000 ac

Conventions Nationales des Acadiens

Le premier volume des «Conventions Nationales des Acadiens» paraîtra dans quelques jours. Ce volume renferme les procès-verbaux des conventions de Memramcook, Miscouche et la Baie Ste-Marie.

Le deuxième volume, lequel sera composé des procès-verbaux des conventions d'Arichat, Waltham et Caraquet sera publié dans quelques mois, pourvu que le premier volume soit bien accueilli du public acadien.

Le prix du premier volume est un dollar. Le compte-rendu de l'historique convention de Memramcook, à laquelle s'accomplit le choix de la fête nationale, vaut à un seul le prix de tout le volume.

Le choix de la fête nationale donna lieu, comme on le sait à un intéressant débat. Tous les discours qui ont été prononcés en cette circonstance sont publiés en extenso.

«Les Conventions Nationales des Acadiens» est un livre qui devrait avoir une place dans toutes les familles acadiennes.

(Suite de la 1ère page)
c'est au docteur qu'il faut recourir.

Nez.
Le nez est sujet à rougir et à s'enflammer sous l'influence de diverses maladies, telles que les affections de coeurs les maladies de foie et d'estomac. En pareils cas, les remèdes locaux ne sont pas suffisants ; il faut avant tout fendre la circulation du sang plus libre et tâcher de guérir l'affection de coeur, de foie ou d'estomac. D'autres fois la rougeur habituelle du nez, tient à la délicatesse des vaisseaux capillaires de la peau du nez. Pour la faire disparaître, on prend deux gr. de borax que l'on fait dissoudre dans quinze gr. d'eau de roses et autant d'eau de fleurs d'oranges et on s'humecte le nez trois ou quatre fois par jours avec ce mélange.

On peut saigner du nez sans cause appréciable ; si ce n'est pas une habitude, cela dénote ordinairement une maladie de sang ; de l'anémie ou un commencement de fièvre typhoïde. D'autres fois, c'est à la suite d'un afflux de sang à la tête, d'une migraine, ou après un exercice violent que le saignement du nez a lieu.

Si le saignement est modéré, il est plutôt salutaire que nuisible, il faut le laisser s'arrêter de lui-même. Si cependant il continuait trop longtemps et qu'il donnât lieu à une perte de sang trop considérable, il faudrait s'occuper de l'arrêter. Pour cela, on recommande de tenir la tête élevée, la face inclinée en avant et les narines rapprochées l'une de l'autre. De temps en temps on fait respirer de l'eau très-froide, ou l'on introduit dans les narines des fragments de glace pilée. Au besoin, on applique sur le front, aux tempes et à la nuque des compresses d'eau froide qu'on renouvelle souvent.

Un autre moyen consiste à élever brusquement les deux bras en l'air, en faisant une inspiration lente et profonde. Quelquefois aussi l'impression produite par un objet froid sur la peau, comme une clef dans le dos, par exemple, réussit à arrêter le saignement de nez.

Lorsque des corps étrangers, noyaux de fruits, pois, haricots, insectes, etc., ont pénétré dans les cavités nasales, ils provoquent, s'ils ne sont pas immédiatement extraits, des hémorragies graves. Quelquefois l'éternement provoqué à dessein suffit pour expulser ce corps. Si ce moyen ne réussit pas et que le corps soit trop profondément entré pour être saisi avec le bout des doigts, il faut l'extraire à l'aide d'une petite pince avec tous les ménagements nécessaires pour ne pas produire d'écoulement à l'intérieur du nez.

Enfin, pour faire disparaître les poils disgracieux qui se développent sur le nez, ou ceux qui se montrent d'une façon trop apparente à l'orifice des narines, le moyen le plus sûr est de les arracher un à un avec une pince à épiler. S'ils repoussent, on réitère l'opération autant de fois qu'il est nécessaire, et ils finissent par disparaître.

J. E. S.

(A suivre)

PROPOS AGRICOLES.

La gale noire de la pomme de terre au Canada

(Aussi appelée chancre de la pomme de terre ou maladie verruqueuse.)

Le Dominion a dû, cette année, importer des pommes de terre pour remédier au déficit de la récolte de 1911. Ces importations étaient, en règle générale, destinées à l'alimentation ; cependant à l'approche des semences, nous avons reçu, des cultivateurs, de très nombreuses demandes de renseignements sur l'emploi, comme semences, de ces pommes de terre importées.

Nous croyons donc à propos de mettre en garde les producteurs contre la tentation de se servir pour leurs semences, de pommes de terre importées des Iles Britanniques et des autres pays européens.

D'abord les variétés européennes présentent l'inconvénient de ne pas donner des rendements aussi forts que les variétés canadiennes, cela est prouvé ; ensuite, ce qui est beaucoup

plus grave, elles peuvent être atteintes de la gale noire ou maladie verruqueuse (*Chrysophlyctis endobiotica*, Schilb.), maladie destructive et contagieuse s'il en est. Or, cette maladie vient d'être découverte dans une expédition de pommes de terre provenant d'Angleterre.

Une description complète de cette maladie, avec illustrations, est donnée dans le bulletin 63 publié par la ferme expérimentale centrale d'Ottawa. Des exemplaires de ce bulletin seront envoyés gratuitement sur demande.

Quelques mots suffiront pour faire comprendre aux cultivateurs et aux autres intéressés la nature extrêmement dangereuse de cette maladie, qui, si elle venait à s'implanter chez nous, ne serait rien moins qu'une calamité nationale.

1. Il n'y a qu'un moyen par lequel ce fléau peut s'introduire ; c'est par la plantation de tubercules malades.

2. L'emploi de tubercules malades comme semences peut parfois provoquer la destruction complète de la récolte.

3. Une fois le sol infecté des germes de la maladie, il les garde pendant huit ans ; c'est-à-dire que, pendant huit ans au moins, il ne pourra pas produire de pommes de terre saines.

4. Il n'y a pas de remède connu qui puisse prévenir cette maladie.

5. Elle se répand rapidement avec le sol infecté transporté par le vent, les animaux, les instruments aratoires, les vieux sacs ou de cent autres manières.

La maladie commune de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) bien connue des cultivateurs et dont les ravages peuvent quelquefois prendre des proportions considérables, se combat facilement au moyen de pulvérisations. La gale noire est donc bien plus grave que cette dernière ou que n'importe laquelle des maladies connues.

Or, on vient de découvrir cette maladie destructive dans des pommes de terre importées d'Angleterre.

Toutes les précautions ont été prises pour empêcher la distribution des stocks reconnus infectés. Ils ont été détruits immédiatement.

Jusqu'à présent, il n'y a pas, en sol canadien, un seul germe de cette maladie. Dans quelques jours vont se faire les plantations de pommes de terre dans tous le pays. Vous tous qui plantez des pommes de terre, grands ou petits cultivateurs, gardez-vous bien d'employer à cet usage des tubercules importés des Iles Britanniques ou d'autres pays européens.

Quand bien même ces pommes de terre paraîtraient très saines, et quand bien même elles seraient bon marché par rapport aux pommes de terre canadiennes, gardez-vous bien d'en planter, car elles introduiraient à peu près sûrement cette terrible maladie chez nous.

Comme nous l'avons déjà dit, cette maladie, une fois établie, aura pour effet de causer un mal incalculable à l'industrie des pommes de terre, si importante et si rémunératrice.

Aussi, a-t-il été décidé d'agir avec rigueur, contre ceux qui se serviraient pour leurs semences de pommes de terre importées, suivant les règlements établis en vertu de la loi sur les insectes et fléaux destructeurs dont voici la teneur :

"Il est interdit de vendre, d'offrir, de disposer de toute façon, de recevoir, et de se servir, pour semence, de pommes de terre importées d'Europe."

"Quiconque emploie comme semence des pommes de terre qu'il n'a pas produites lui-même, devra, avant de les planter, se faire délivrer par le vendeur ou son agent un certificat établissant que ces pommes de terre n'ont pas été importées d'Europe ; il conservera ce certificat qu'il sera tenu de produire à toute réquisition."

"En cas de destruction opérée par ordre d'un inspecteur, de plants, matières végétales ou de leurs contenants, le propriétaire aura droit à une indemnité n'excédant pas les deux tiers de la valeur, fixée par l'inspecteur, des marchandises ainsi détruites. Cette indemnité sera accordée par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre. Mais lorsque l'exécution de ces règlements est laissée aux autorités d'une province qui n'accorde pas d'indemnité, ou lorsqu'il s'agit de pommes de terre, aucune indemnité ne sera accordée."

"Quiconque contreviendra à une des dispositions de cette loi ou des règlements

établis en conformité de cette loi sera passible, sur procédure sommaire, d'une amende n'excédant pas cent dollars ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois, ou à la fois d'amende et d'emprisonnement. Toute matière végétale importée ou introduite au Canada en contravention à la présente loi ou aux règlements faits en vertu de cette loi, sera confisquée au profit de la Couronne."

"Le propriétaire, occupant ou locataire d'un lieu où l'on viendrait à découvrir des insectes, fléaux ou maladies spécifiées dans la présente loi, devra immédiatement en avvertir le ministre et lui envoyer en même temps des spécimens de ces insectes, fléaux ou maladies."

En conformité de ces dispositions, nous faisons remarquer que tout cultivateur chez qui la maladie viendra à être découverte, après la publication de cette circulaire, sera tenu de prouver l'origine des pommes de terre qu'il aura employées pour semences et, s'il est reconnu qu'il n'a pas pris toutes les précautions voulues, sa récolte entière sera confisquée sans compensation et sans préjudice de l'amende ou de l'emprisonnement dont il sera passible.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que le sol canadien est, jusqu'à ce jour, exempt de cette maladie, qui, on le sait très bien, a défilé tous les remèdes opposés à ses ravages, dans certaines régions à pommes de terre de l'Angleterre et d'autres pays européens.

Il n'y a qu'un bien faible effort à faire pour préserver notre sol de ce fléau si dangereux, dont les germes menaçants se trouvent dans presque toutes les pommes de terre importées d'Europe. Il suffit, tout simplement, d'apporter un peu de soin dans le choix de notre semence. La moindre négligence dans cette affaire de détail en ce moment où approche la saison des semences, causerait à peu près sûrement un mal irréparable à notre industrie si précieuse, sans parler des millions de dollars dont la dépense serait presque sûrement nécessaire pour combattre, à l'avenir, le fléau une fois implanté chez nous.

Exemples de gaspillages

Dans son discours sur le budget, à la chambre d'Assemblée, le 11 avril dernier, l'hon. John Morrissey, commissaire en chef des travaux publics, a stigmatisé en termes sévères les méthodes en usage dans l'ancienne administration, sous M. Emmerson, sous M. Pugsley, sous M. LaBilloy. En arrivant au pouvoir, il se trouva face à face avec plusieurs comptes en suspens dans lesquels de grosses dépenses étaient cachées. En voici, entre autres, un exemple :

Dalhousie, N. B., 29 juin 1906.
T. B. Winslow, Ecr.,
Frédéricton, N. B.

Cher Monsieur, — Veuillez envoyer à John Maquire, au soin de James Lowell, M. P. P., South Bay, St. John, un warrant pour \$592.14, et imputer la somme au spécial du marsh road, compte en suspens. Ils vont probablement dépenser beaucoup d'argent sur ce chemin. Envoyez-lui un lot de blancs (vouchers) avec un de nos bulletins pour le guider comment faire ses pièces justificatives, et obligez.

Votre tout dévoué
C. H. LABILLOIS.

Veuillez accepter la petite traite faite

L'hon. M. Morrissey donna aussi lecture d'une longue lettre de M. Lowell en rapport avec les travaux du marsh road, où évidemment il s'est passé de curieuses choses. Chaque voyage de travail charroyé sur le Marsh Road a coûté \$2,400 au pays.

L'hon. commissaire a dit que son prédécesseur avait payé \$514 sous l'ombre d'un compte, d'une note quelconque. L'état des chemins était tellement déplorable en 1907 qu'il fut impossible de les mettre passables tout d'un coup. Il y a quatre mille ponts ordinaires dans la province ; le gouvernement actuel en a réparé 2500. L'ancien gouvernement a dépensé des milliers de dollars, mais les notes et mémoires que nous avons trouvés nous disent où sont allés ces deniers.

Le 19 février 1908, M. LaBilloy donnait instruction à son secrétaire d'envoyer \$75 à Adolphe Aché, surintendant de chemin à Lamèque, pour dédommager R. A. Noel et Philippe Degnard des blessures qu'ils avaient reçues en passant un mauvais pont.

Pas un compte, pas une note, rien. Haché, de plus, a reçu une commission de 10 par cent. Un autre exemple cité par l'hon. M. Morrissey :

Caraquet, N. B., 26 fév. 1908

Hon. C. H. LaBilloy,

Dalhousie, N. B.

Cher Monsieur — Il est du \$45 à

Hugh Cowen de Poquemouche. Veuillez lui envoyer son chèque.

Votre tout dévoué

(Signé) P. T. M. BURNS.

Et, chose incroyable, la somme fut envoyée.

Le mot du pasteur.

MES CHERS PAROISSIENS,

Je vais vous parler aujourd'hui de votre ennemi, de votre plus grand ennemi, qui menace de détruire tout ce que vous avez de plus cher au monde : votre famille, vos biens, votre santé, votre vie, votre honneur, votre salut éternel... cet ennemi, c'est l'alcool, et je prie bien haut à quelques-uns d'entre vous : l'alcool, voilà l'ennemi ! En voulez-vous la preuve ?

Si l'on faisait une exposition des produits de l'alcool, on y verrait de lamentables choses. Au premier rang, devrait figurer une collection de pauvres femmes, le visage triste, décharné, meurtri par les coups, les yeux creusés par la douleur, la faim, et tout remplis de larmes, avec des vêtements sales, usés. — A côté serait une immense multitude de pauvres petits enfants couverts de haillons, la figure pâle, amaigrie par la faim, criant : « Du pain ! du pain !... mère ! j'ai faim ! oh ! que j'ai froid !... » et chaque mère répondrait : « Que voulez-vous, mes pauvres enfants, je n'ai pas de pain à vous donner, je n'ai rien, rien ! Ce serait affreux. — En face, serait une collection d'hommes jeunes et vieux. Leur figure est triste, hébété, leurs yeux ternes, égarés, leur peau hâve et couperosée ; leur bouche est entr'ouverte et une espèce de bave en sort ; dans leurs traits, il n'y a presque plus rien de l'homme ; on dirait que leur âme est passée tout entière dans leur estomac. Ils n'ont plus qu'une pensée : boire et boire encore. — Aux deux extrémités, d'un côté, il y aurait un hôpital ou une prison de l'autre, un cimetière avec des fosses ouvertes, toutes prêtes à recevoir leur proie. — Dans un coin, se trouverait un groupe de buviers, serant contre leur poitrine un énorme magot d'argent qu'ils ont gagné, et disant d'un air bêtement heureux, avec un accent infernal, ces paroles qui leur paraissent justifier toutes les vilenies : « Il faut bien que tout le monde vive ! »

Oui, il faut que tout le monde vive ! c'est vrai, c'est mon avis et c'est ce qui les condamne. Il faut que tout le monde vive ! Il faut donc que les femmes, les malheureuses mères de famille vivent ! Il faut que les pauvres petits enfants vivent ! Il faut que le vieillard, qui a travaillé quarante et cinquante ans de sa vie, vive, ou du moins qu'il ait du pain pour achever de se traîner jusqu'à la mort ! Oui, il faut que tout le monde vive, mais honnêtement, mais loyalement et non en poussant des malheureux à la ruine et à la misère pour s'enrichir de leurs biens. Quel mal y aurait-il à ce que les aubergistes, obligés de fermer leur satanique établissement, gagnent leur vie par un travail honnête ? Ne serait-ce pas une meilleure manière de vivre que celle qui consiste à faire mourir le pauvre peuple en l'empoisonnant ?

Mes chers paroissiens, n'avez-vous pas raison de vous dire : « L'alcool, voilà l'ennemi ! » Eh bien donc, si vous croyez que ma maxime est juste, adoptez-la et faites la passer dans la pratique.

Oui, traitez l'alcool en ennemi. Si vous n'avez pas fréquenté l'auberge jusqu'à présent, n'avez à son égard que des sentiments de haine et d'horreur ; détournes-vous, quand vous devez passer vis-à-vis d'un de ces établissements si dangereux pour le corps et pour l'âme ; faites vous une loi de n'y mettre jamais les pieds. Et si vous aviez eu le malheur de vous laisser prendre au piège et de contracter la déplorable habitude, d'aller boire à l'auberge, qu'elle devienne pour vous à l'avenir un ennemi irréconciliable ; n'y retournez plus à aucun prix. Votre bonheur en dépend.

MARIAGE

A la chapelle du Sacré-Cœur de l'Eglise Saint-Jacques, mardi, le 3 juin, Mlle Bella Melanson, fille de M. Alexandre Melanson, de Scoudouc, N. B., à M. Edouard R. Ranson, pharmacien, fils de M. E. A. Ranson, pharmacien de Lachine.

JOURNAL

ADRESSES

Dr J. A. SHEDDI

Bureau bâtime Mar-
cola de la rue Ste-Anne

Dr L. Eric

MÉDECIN

Bureau et résidence

ST-JOSEPH,

Dr J. A.

MÉDECIN

ST-JOSEPH,

Les maladies des y-
trouées comme supras

Dr T. J.

MÉDECIN

RICHIBOU

Consultation à toute

Pharmacie de premi-
fours, articles de toilet-
et tabacs de choix.

Dr J. A. S.

SHEDI

Bureau—Au-dessus

Residence—Maison

26 Sept. 1911—

Dr A. F.

RACHMENT DE

ST DE

MÉDECIN ET

La chirurgie une

Heures de Bureau

15 RUE

Dr. M. A.

SHEDIA

Bureau : Ancien

24 oct. 1911.

W. A.

AVOCAT, AGENT

COLLECT

SHEDIA

Collecte les comp-
toute instruction avec

E. R. M.

AVOCAT, NOTAI

D'ASSURA

SHEDIA

Bureau à côté de la

24 sept. 1910.

FERD. J.

AVOCAT, SOLIC

PUBLIC

RICHIBOU

M. Argout à prêter

McQUARRIE &

AVOCATS, NOTAI

Summers

Argent

M. McQuarr

ANTOINE J.

Avocat, Notai

Bureau : Grand-rue

24 oct. 07.

Thomas V.

Avocat, Notai

St-Joseph, N. B.

NEWCASTL

S'occupe d'assurance

24 oct. 06—